

Courrier Fédéral

Bulletin d'information du Secrétariat de la fnic-cgt

525 du 4 juillet 2013

● **INTERNATIONAL**

- Solidarité France-Grèce.

P. 3

● **SANTÉ SÉCURITÉ PRÉCARITÉ ENVIRONNEMENT**

- Travail posté et travail de nuit.

P. 4-7

● **POLITIQUE REVENDICATIVE**

- Position de la FNIC-CGT sur la fiscalité écologique.
- Gaz et huile de schistes : pour un vrai débat.

P. 8-9

P. 10-18

Imprimé par nos soins :
FNIC-CGT
263, rue de Paris
93514 Montreuil Cedex
Tél. 01.55.82.68.88
Fax. 01.55.82.69.15
<http://www.fnic.cgt.fr>
e-mail : fnic@cgt.fr
Directeur de Publication :
Carlos MOREIRA
ISSN : 0240 9259
N°CPPAP : 0318S06415
Mensuel : 2,74 €

Fédération Nationale des Industries Chimiques CGT



Chimie . Pharmacie (Industrie. Répartition. Droguerie. Officines. Lam.) . Pétrole . Caoutchouc . Plasturgie .
Navigation de Plaisance . Instruments à écrire . Négoce & prestations de services dans les domaines médico-techniques.

♦ Solidarité France - Grèce.

Athènes les 7, 8, 9 juin 2013

ALTERSOMMET
 Pour une Europe démocratique, sociale, écologique et féministe


Pendant 2 jours, des moments de débats, d'échanges, de projets, de convergence... et de solidarité...

Le 7 et 8 juin des mouvements et organisations issus de toute l'Europe ont participé à l'Alter Summit à Athènes.

Nous y étions, CGT et FNIC, rassemblées avec le mouvement social grec, des organisations de la société civile, des ONG, des personnalités politiques et culturelles, des syndicats issus de toute l'Europe.

Ce rassemblement est hautement symbolique. La Grèce est un laboratoire de l'austérité et des politiques de compétitivité destructrices et s'affirme en lieu de résistance et de construction d'alternatives. *C'est un pas en avant dans la construction d'une plus grande convergence entre tous les mouvements opposés aux politiques antisociales promues par les gouvernements et les institutions européennes.*

I. CE FUT UN TEMPS POUR SE RASSEMBLER, DÉBATTRE, FAIRE DES PROJETS, MANIFESTER ET CONCRÉTISER NOS AMBITIONS HUMAINES COMMUNES.

Des débats animés, passionnés sur des sujets sensibles : la santé, les droits sociaux, la pauvreté. Des rencontres, des échanges, l'envie de solidifier des liens, de les inscrire dans la durée, dans notre industrie du médicament, avec des collègues de Grèce et de Belgique...

II. CE FUT UN TEMPS DE SOLIDARITÉ ET D'AMITIÉ.

Lors de ce sommet, le collectif France Grèce solidarité a remis aux dispensaires sociaux autogérés grecs, un cabinet dentaire complet. Les dispensaires grecs sociaux autogérés (ils sont une trentaine), rassemblent des médecins, dentistes,

pharmaciens ...bénévoles, qui assurent des soins totalement gratuits à tous, femmes, hommes, enfants, qui ne disposent pas de ressources suffisantes pour se soigner. Ils ont besoin de médicaments, de ressources financières, de matériel.

Une collecte est en cours organisée par la coordination Cgt de Sanofi.

Voici les coordonnées du compte :

n° de compte : CCP 27 964 96 A 020
 RIB : 20041 00001 2796496A020 06
 LA BANQUE POSTALE CENTRE DE PARIS
 75900 PARIS CEDEX 15

La FNIC-CGT a participé pour 1500 euros à la solidarité franco grecque.

Site du blog pour le suivi :

<http://solidaritefrancogrecque.wordpress.com/>

III. CE FUT UN TEMPS UTILE POUR LES LUTTES DES SALARIÉS EN EUROPE.

Ce fut l'occasion de clamer haut et fort que la lutte des mouvements grecs, espagnols, portugais, italiens...est aussi notre lutte. Un manifeste des peuples d'Europe a été adopté. Il rassemble les propositions alternatives sur lesquelles 185 organisations de toute l'Europe se sont rassemblées.

A Athènes, des exigences sociales communes se sont exprimées. Pour tous les pays, d'autres choix en rupture avec les stratégies financières sont nécessaires pour accompagner d'autres valeurs de justice, d'égalité, de respect et de solidarité.

Le droit au travail, à la santé est universel. La solidarité est une valeur inébranlable de la Cgt. ... Comme cela a été crié et répété, en France et en Europe : **Nous ne lâcherons pas.**

♦ Travail posté et travail de nuit.

LE TRAVAIL DE NUIT, LE TRAVAIL POSTÉ :

IMPACT SUR LES CONDI- TIONS DE TRAVAIL ET DE VIE DES TRAVAILLEURS.



Travailler la nuit ou plus largement travailler en poste (3x8, 2x8, 2x12, etc.) n'est ni naturel, au regard des rythmes chrono-biologique, ni sans risque - sur une longue période - pour la santé des travailleurs ou pour la qualité de leurs conditions de vie.

Même si certains y trouvent des avantages, notamment à travers les compensations en termes de rémunération, de durée hebdomadaire de temps de travail ou encore de départ anticipé à la retraite, **le travail posté et le travail de nuit sont et restent très pathogènes.**

Aujourd'hui de nombreuses études scientifiques ont souligné les impacts négatifs, à plus ou moins long terme, du travail de nuit ou du travail posté, en particulier sur la santé des travailleurs, avec des troubles du sommeil, des risques cardiovasculaires, voire un accroissement des risques de cancers, mais aussi aux regards des conditions de travail ou de la vie sociale et familiale.

Aujourd'hui, l'ensemble du patronat feint ou fait semblant d'ignorer les rapports scientifiques ou médicaux qui soulignent et dénoncent les risques associés au travail posté et au travail de nuit, sur la santé et la vie des travailleurs. Il préfère

continuer à exposer impunément les travailleurs à des risques générant de graves et longues maladies plutôt que de revoir leurs organisations du travail ou d'investir dans de nouveaux équipements.

D'un autre côté, les gouvernements et parlements successifs ont été, soit alliés, soit complices du patronat et du Medef en restant sourds notamment aux rapports et préconisations sur ce sujet, du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) et du Centre International sur la Recherche sur le Cancer (CIRC), mais également en votant des lois allant à l'encontre de la santé des travailleurs.

Par conséquent et pour ces raisons, les enjeux et les problématiques associés au travail de nuit et au travail posté doivent devenir un sujet central à mettre au premier plan des revendications de la CGT.



QUI TRAVAILLE LA NUIT ?

Le recours au travail de nuit (qui désigne tout travail accompli entre 21h et 6h) est en principe exceptionnel, mais paradoxalement il tend à se développer en France. Ainsi le nombre de travailleur travaillant la nuit passe entre 1991 et

2008, de 2,5 à 3,6 millions. Des chiffres plus récents nous informent qu'en 2010, 14 % des salariés travaillent en poste contre 12 % en 2003. En 1892, une loi interdit le travail de nuit des femmes dans l'industrie.

Cent ans plus tard, la loi du 9 mai 2001 lève ces restrictions, au nom de l'égalité professionnelle. Cette loi scélérate, votée sous la pression des lobbies patronaux, fait fi des effets nocifs pour la santé du travail de nuit, aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Mais comme les femmes ont des charges familiales et extra-professionnelles plus lourdes, leur capacité de récupération entre deux postes est probablement moindre et les difficultés d'organisation familiale plus importantes.



✓ POURQUOI TRAVAILLER LA NUIT ?

Des raisons différentes, plus ou moins justifiées, conduisent à travailler la nuit, elles sont nombreuses et variées. Il est possible de les classer en quatre grands groupes.

- ▶▶ Certains services indispensables ou vitaux pour l'Homme doivent fonctionner : les services de santé, les secours, les services d'urgences, certains services sociaux, etc...
- ▶▶ Les professions du spectacle, du transport, de la restauration, la boulangerie, la police, les militaires, la maintenance, nettoyage, etc.
- ▶▶ Dans l'industrie chimique, dans le raffinage, la métallurgie ou encore dans le nucléaire certains équipements fonctionnent à feu continu, il est donc nécessaire d'en assurer la conduite.

- ▶▶ Dans de nombreuses industries et dans nombreuses branches professionnelles des équipements qui pourraient fonctionner uniquement à la journée sont en marche continue car il faut les rentabiliser au maximum.



LES CONSÉQUENCES DU TRAVAIL DE NUIT.

Si l'adaptation du travail aux contraintes horaires du travail de nuit ou du travail posté est possible, le travail prolongé dans ces conditions présente des risques pour la santé des travailleurs et entraîne des perturbations de la vie sociale et familiale.

Il existe une abondante littérature qui démontre l'impact négatif à plus ou moins long terme du travail de nuit sur la santé. Des recherches ont montré que **le corps ne s'adapte pas au travail de nuit, il le tolère...** plus ou moins bien selon les individus. Des statistiques nous informent que 20 % des salariés ne tolèrent pas le travail de nuit, 10 % n'ont pas de problème et peuvent ainsi travailler ainsi de nombreuses années et 70 % des travailleurs peuvent tolérer le travail de nuit pendant un certain temps avec des problèmes plus ou moins sévères.

A court terme, les principaux effets sur la santé des travailleurs de nuit ou en horaires alternants sont **les troubles du sommeil** et une dette chronique de sommeil. La consommation de médicaments pour aider au sommeil ou pour rester éveillé est plus élevée chez les travailleurs de nuit.

Le travail de nuit entraîne également **un déséquilibre nutritionnel** et des troubles digestifs résultant souvent d'une alimentation déséquilibrée et de facteurs chrono-biologiques dérégulés.

Les études démontrent également que le travail de nuit posté est **pourvoyeur de stress**, de fatigue chronique et serait aussi responsable d'un risque accru **de pathologie dépressive**.

A long terme, les effets sur la santé sont plus difficiles à prouver. Outre le volontariat, l'auto-sélection par la santé est importante pour l'accès au travail posté ou de nuit, puis pour le maintien sur ce poste. **Seuls les travailleurs les plus « solides » restent à faire ces métiers.**

Ces conditions de travail produisent néanmoins des effets indéniables sur la santé sans qu'il soit possible de fixer précisément les seuils d'exposition (5, 10, 15 ans ou plus) au-delà duquel les effets nocifs apparaissent de manière certaine. Des paramètres attachés aux conditions de travail, aux tâches effectuées, à l'âge, à l'ancienneté viennent aggraver ou atténuer les conséquences de l'exposition des travailleurs aux horaires de nuit et aux horaires alternants.

Les risques cardiovasculaires sont accrus, le travail de nuit et posté favorise certains facteurs néfastes comme : le stress secondaire lié à la dette de sommeil ou au sentiment d'isolement, **l'hypertension artérielle, les troubles du rythme cardiaque, le surpoids, le tabagisme.**

L'étude du CIRC (Centre International sur la Recherche sur le Cancer) démontre les liens existants entre le travail de nuit posté et la probabilité **de cancers** (Notamment cancer du sein et cancer colorectal).

Plus globalement, le travail posté de nuit est à l'origine d'une sur-fatigue provoquant, à long terme, une usure prématurée de l'organisme et une dégradation de l'état de santé des travailleurs. Les effets irréversibles et incapacitants du travail posté de nuit peuvent se faire sentir au-delà de la vie professionnelle.

Voilà pourquoi **l'espérance de vie** des travailleurs, ayant effectué des carrières longues en poste ou de nuit, est réduite par rapport aux autres travailleurs.



LES PERTURBATIONS DE LA VIE SOCIALE ET FAMILIALE.

Les salariés travaillant la nuit rencontrent également des difficultés à gérer les décalages entre vie professionnelle et vie personnelle et familiale. Cela accroît les difficultés d'avoir une **vie de famille** équilibrée. L'articulation entre travail et vie personnelle est rendue plus difficile en raison de la discordance entre les horaires du salarié posté et les moments de disponibilité requis pour partager ses activités avec la famille, ses enfants et les amis. A la longue, les discordances des emplois du temps, les temps associés à la récupération physique, augmentent le risque d'altérer la qualité des relations familiales et sociales.

La problématique **des transports** représente une difficulté supplémentaire pour les familles et impose au travailleur posté d'utiliser son véhicule personnel pour aller travailler, avec un risque accru d'accident, du fait du manque de vigilance induit par la fatigue à la sortie du travail.

La problématique **des transports** représente une difficulté supplémentaire pour les familles et impose au travailleur posté d'utiliser son véhicule personnel pour aller travailler, avec un risque accru d'accident, du fait du manque de vigilance induit par la fatigue à la sortie du travail.



Dr D. CUGNET, Dr M. HORAIST, Dr C. JOSSEN, Dr F. MARCHAL, S.J.S.T. LIEUX





REVENDIQUONS LA SUPPRESSION DU TRAVAIL DE NUIT POUR TOUS.

Compte tenu de ses répercussions néfastes sur la santé des travailleurs, **il faut d'une manière générale interdire le travail de nuit** et limiter au minimum les cas de recours à ce type d'organisation du travail.



Revendiquons la suppression du travail de nuit pour tous.

Faute d'être clairement définie dans la loi, la notion de « continuité de l'activité économique » laisse place à des interprétations très extensibles par le patronat. En particulier, la réglementation actuelle n'opère pas de distinction juridique entre les justifications d'ordre technique (impossibilité d'arrêter le cycle de production dans certaines industries) et celles plus économiques ou commerciales. Dans ce dernier cas, le recours au travail de nuit doit être interdit. **Ensacher des granulés de polypropylène (ou des petit pois !) la nuit n'est pas justifiable** par rapport aux conséquences sur la santé des travailleurs, il faut **revendiquer l'interdiction de ces pratiques**.



RÉDUIRE L'EXPOSITION DES TRAVAILLEURS AU DANGER.

Il est important d'exiger que le travail de nuit ne soit pas considéré comme une modalité d'organisation du travail ordinaire, justifiable par la seule recherche de productivité et l'utilisation optimale des équipements industriels, même si

des activités productives (raffinerie, sidérurgie, nucléaire, industrie chimique) et des services d'intérêt général (service de santé, transport, ordre public, etc.) fonctionnent la nuit.

Dans ces cas, il est nécessaire de **réduire l'exposition des travailleurs aux dangers du travail de nuit** en clarifiant et en limitant les cas de recours au travail de nuit ou du travail posté.

Des pistes de revendications peuvent être proposées.

- Réduction des temps de travail des travailleurs de nuit et des travailleurs postés. (Création de nouvelle ligne de quart, réduction des horaires de travail, meilleurs organisations des cycles, investissements, etc..).
- Anticipation du départ en retraite de ces travailleurs (1 an d'anticipation pour 5 ans de quart).
- Faciliter le retour des travailleurs postés et de nuit sur des postes de jour sans perte de salaire.
- Augmenter le nombre de jours de repos (CP supplémentaires, repos compensateur, etc..).
- Informer et sensibiliser les travailleurs sur les risques encourus.
- Améliorer le suivi médical individuel.
- Assurer une traçabilité de l'exposition aux risques.
- Renforcer les prérogatives des CHSCT. Etc.

Et comme le disait Raymond Devos « se coucher tard...Nuit ! ».



La fnic cgt communique



Montreuil, le 3 juin 2013

Communiqué de presse

Position de la FNIC-CGT sur la fiscalité écologique.

● Sur la transition énergétique

Contrairement au Gouvernement qui semble se contenter de repeindre le capitalisme en vert, **pour la FNIC-CGT, la fiscalité écologique ne peut en aucun cas se résumer à la mise en place d'une taxe carbone et à la promotion d'une économie dite « dé-carbonée »**, qui stigmatise une seule sorte de ressource fossile, le pétrole, et fustige une seule substance considérée comme polluante, le CO₂. L'économie décarbonée, c'est le prétexte pris aujourd'hui par la chambre patronale du pétrole, l'UFIP, pour justifier la poursuite de la casse du raffinage national pour privilégier d'autres terres d'exploitation.

Nous ne sommes pas d'accord avec l'avis qui consiste à ne prendre en compte « que » le seul objectif de baisse de l'énergie carbonée, compensée par une hausse de l'énergie électrique nucléaire, **faisant l'impasse sur les véritables enjeux** en oubliant en particulier l'uranium, matière qui, comme le pétrole, **amène des conflits majeurs**, en oubliant aussi en particulier le déchet nucléaire et ses conséquences.

Nous sommes d'accord pour dire que brûler des hydrocarbures est néfaste pour l'environnement, mais c'est aussi le cas de l'énergie nucléaire, à moins de faire passer les catastrophes de Tchernobyl et de Fukushima pour de simples dysfonctionnements, et d'occulter le problème des déchets radioactifs à vie longue !

De plus, nous n'avons jamais démontré notre capacité technologique, dans le cadre du développement durable, à la déconstruction d'une seule centrale nucléaire dans le monde, et de son coût, non inclus dans le prix du kWh.

Nous estimons que le débat sur la transition énergétique ne doit pas se résumer à un esprit corporatiste ou boutiquier.

Il est illusoire de soutenir que la transition énergétique ne se fera qu'en remplaçant les énergies fossiles hydrocarbonées par des économies d'énergie d'une part, et l'utilisation de la seule énergie électrique nucléaire, déclarée « non polluante », d'autre part.

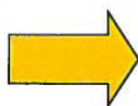
Durant les quarante/cinquante prochaines années, nous aurons besoin autant de pétrole, de gaz et de charbon que d'énergie nucléaire. Et nous sommes favorables à leur utilisation dans un cadre respectueux de l'homme et de l'environnement.

● Sur la fiscalité écologique

Telle qu'elle est envisagée, **la taxe carbone est un impôt indirect**, le plus injuste qui soit au même titre que la TVA par exemple. Plutôt que de mettre en place cette taxe, qui se transformera inévitablement en impôt de rendement malgré les promesses « main sur le cœur » de ses promoteurs, il convient de refondre entièrement la fiscalité en France avec une orientation beaucoup plus sociale et environnementale.

Pour ne rester que sur les aspects environnementaux, **il convient d'abroger les niches fiscales contre-productives** de ce point de vue, en particulier **les diverses exonérations de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), les exonérations de soutien aux agrocarburants, le super-bonus pour les voitures électriques** dont l'empreinte écologique est exemptée du coût de l'inéluctable déconstruction futur des centrales nucléaires françaises

1



La Fnïc-Cgt communique sur la fiscalité écologique (suite)

(énergie fossile non renouvelable), sans oublier **le recyclage des millions de batteries à durée de vie limitée** et dont le contenu pose aussi **problème pour l'environnement**.

La fiscalité aberrante sur les carburants pétroliers en France a eu plusieurs effets, notamment une **spécialisation de l'industrie automobile française sur le Diesel** et un **déséquilibre important de l'outil de raffinage**, que les **compagnies pétrolières n'ont pas voulu compenser par des investissements adéquats**, comme nous l'avons montré lors du débat de la table ronde du raffinage en 2010.

Il n'en reste pas moins que rééquilibrer la balance fiscale essence/gazole en France, en baissant les taxes sur l'essence (donc par un scénario « 4 », non prévu par le Comité pour la Fiscalité Écologique), aurait un impact positif sur l'industrie du raffinage en termes d'activité et d'emplois sur le moyen terme, le temps que le parc automobile se rééquilibre.

Le déséquilibre de l'outil de raffinage se manifeste surtout sur la balance production/consommation d'essence (et non de gazole) : vouloir baisser d'un million de tonnes la production d'essence en France, c'est une raffinerie de plus qui ferme. **Autrement dit, toute mesure accentuant la baisse de consommation d'essence est une menace pour l'emploi dans le raffinage.**

Comme le tableau ci-dessous le montre, et contrairement aux allégations des patrons du pétrole, **nous ne sommes pas en surcapacité de raffinage**, mais bien **importateurs nets de carburants finis** pour près de 14 millions de tonnes pour 2011 !

Le tableau montre aussi le fort déséquilibre entre production et consommation en matière de gazole, par refus d'investir sur cette question depuis 30 ans.

Ainsi, dans les hypothèses émises par le Comité pour la Fiscalité Écologique, la baisse de la consommation de gazole ne se répercutera sur les importations que si cette baisse est compensée par une hausse de la consommation d'essence, et non par un report vers d'autres types d'énergie. L'utilité écologique de telles mesures est très faible, à moins de croire que la combustion de l'essence est beaucoup moins polluante que celle du gazole, ce qui est discutable.

Certes, l'essence émet moins d'oxyde d'azote et de particules que le gazole, mais davantage de CO₂. Mais est-ce bien l'utilité écologique qui est recherchée ?

Enfin, il est généralement admis, et même vérifié, que la hausse du prix des carburants modifie le comportement des consommateurs, et d'autant plus quand ces consommateurs ont des **revenus faibles**. L'application des choix consistant à **augmenter le prix du gazole**, comme proposé dans les trois scénarios du Comité pour la Fiscalité Écologique, **aurait donc un impact socialement différencié et injuste, frappant les salariés les plus modestes.**

Cette hausse serait vraisemblablement supportée par le seul automobiliste-consommateur-salarié, tout en maintenant les niches fiscales actuelles (donc avec une utilité écologique très affaiblie), sauf à croire que les chauffeurs routiers, les agriculteurs, les pêcheurs, les taxis accepteraient sans broncher une fiscalité alourdie sur le gazole.

Dans notre proposition de baisser les taxes sur l'essence, la baisse des recettes fiscales indirectes pourrait être largement compensée par une hausse drastique de la fiscalité directe, impôt sur le revenu (en particulier des hauts revenus), et l'impôt sur les sociétés (et notamment les grands groupes donneurs d'ordre, pour lesquels la France est un paradis fiscal).

• Pour mémoire :

2011	Gazole	Essence
Production raffinage France	23.663 kT	11.915 kT
Importations nettes	18.072 kT	-
Exportations nettes	-	4.260 kT
Production agrocarburants	1.695 kT	647 kT
% incorporation réel agrocarburants	7,07 %	5,78 %

Source : CPDP.

Contact presse : FNIC-CGT : 01 55 82 68 88.

♦ Gaz et huiles de schistes.

Gaz et huile de schistes, pour un vrai débat.

Face à la raréfaction des ressources classiques d'hydrocarbures fossiles sur notre planète, de nouveaux horizons se sont ouverts avec la possibilité d'exploiter des hydrocarbures dits « non-conventionnels » dont font partie les gaz de schistes, mais aussi les schistes et les sables bitumineux, les oil shale (huiles de schistes), les gaz hydrates, etc. [1]).

L'exploitation des gaz de schistes a d'abord pris corps aux Etats-Unis [2]. Dans ce pays, le droit minier et la culture industrielle et politique ont conduit à des conditions d'exploitation dévastatrices, popularisées notamment par un documentaire à la mise en scène théâtralisée [3]. La pollution y est dramatique, notamment (mais pas seulement) au niveau des nappes phréatiques.

L'émoi suscité par les perspectives d'exploitation en France a entraîné ces derniers temps de vives réactions de la part de nos concitoyens et des manifestations importantes en Ardèche, dans la Drôme et dans le bassin parisien où des compagnies pétrolières avaient obtenu des permis d'exploration. Le Gouvernement, en catastrophe et sous la pression populaire, a décrété un moratoire sur l'exploration de ces ressources.

La CGT considère, qu'au-delà de cette réaction épidermique, est venu le temps du débat raisonné, sans arrière-pensée partisane ni instrumentalisation. Cette contribution au débat doit permettre de recadrer ce dernier sur les vrais enjeux et les réelles difficultés à surmonter.



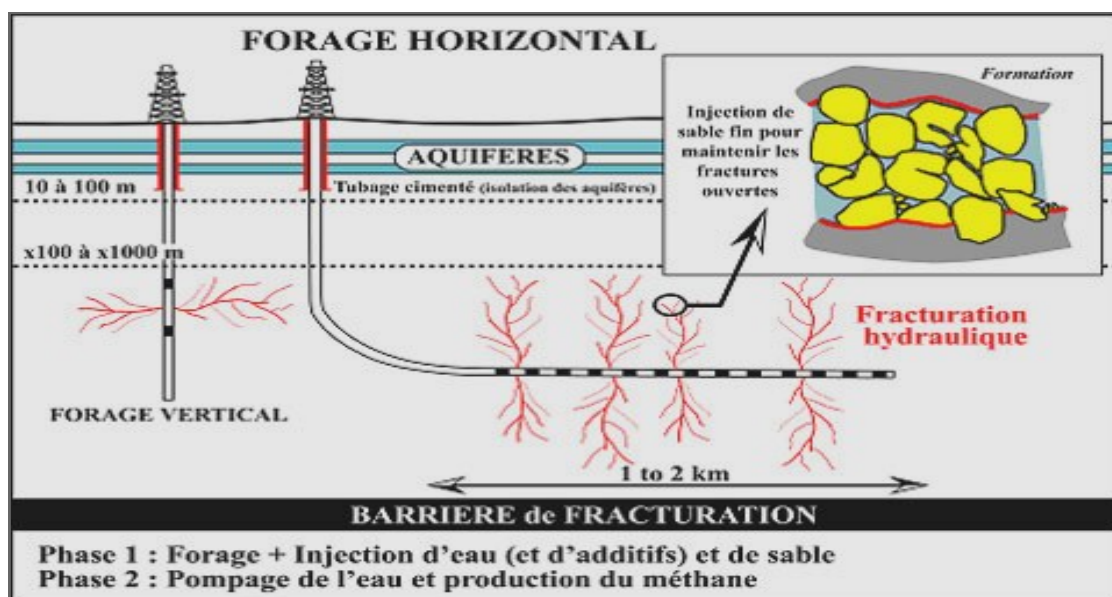
**POUR UN VRAI
DEBAT**

DOIT-ON ENVISAGER L'EXPLOITATION DES GAZ DE SCHISTES, ET PLUS GÉNÉRALEMENT D'HYDROCARBURES FOSSILES EN FRANCE ?

A cette question, certains répondent « non » par dogmatisme, sous couvert d'une transition énergétique vers une économie dite « décarbonée » : telle n'est pas la position de la FNIC-CGT.

Nous sommes nous-mêmes composés en grande partie de carbone.

Nous avons besoin d'une économie planifiée en termes d'utilisation de ressources. Les émissions de CO₂ à l'atmosphère doivent être réduites, cela ne signifie pas forcément l'abandon de l'utilisation des ressources fossiles, bien au con-



traire, du moment que ces ressources sont utilisées en respectant l'environnement, celui-ci incluant l'être humain vivant en société. Le développement des techniques a permis par le passé le développement humain, pas de raison que cela ne soit pas le cas pour l'avenir.

La crise écologique qui se profile provient selon la FNIC-CGT, **du mode capitaliste de production**, autant prédateur de travail humain que des ressources naturelles. L'épuisement et le gaspillage des ressources humaines et naturelles dépendent en effet d'un système fondé sur la concurrence et non la coopération, sur la recherche du profit maximal, le plus rapide possible, sans aucune cohérence ni planification.

Les conditions d'exploitation aux Etats-Unis :

- *Aux Etats-Unis, le sous-sol, jusqu'au centre de la planète, appartient au propriétaire de parcelles, qu'elles soient agricoles ou non.*
- *Il existe de très nombreuses compagnies pétrolières privées, souvent de taille très petite et n'ayant pas une envergure financière suffisante pour appliquer les meilleures pratiques technologiques.*

- *Il existe pourtant des contrôles d'organismes, des lois fédérales et des lois par Etats. Mais, tout fonctionne au « gré à gré » entre le propriétaire du terrain (maître d'ouvrage), et l'entreprise pétrolière (maître d'œuvre). Les deux parties s'enrichissent au détriment du bien public.*

La dégradation écologique en est la résultante parce que le système est capitaliste et écarte volontairement l'Etat et les citoyens. De nombreuses voix politiques, ainsi que le Medef portent pourtant à l'unisson cette « libéralisation », la « fin des contraintes sociales et environnementales », « la liberté d'entreprendre »... On voit où cela peut mener.

Pour la FNIC-CGT, une exploitation de ce type de ressources, dans ces conditions capitalistiques, est hors de question.

En France, le sous-sol appartient à la Nation et doit le rester.

Les activités pétrolières et gazières en France sont encadrées par une législation contraignante, dont l'application est sous la responsabilité des DREAL (Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement).

INDÉPENDANCE, ENVIRONNEMENT, PRIX DE L'ÉNERGIE, IMPACT SUR NOS INDUSTRIES CHIMIQUES.

L'accès à du gaz présent sur le territoire national présente donc un quadruple enjeu :

1- Indépendance nationale

La France importe 98 % de sa consommation de gaz via les gazoducs mais aussi par bateaux transportant du gaz liquéfié.

Les ressources gazières classiques en France sont épuisées avec la fin du champ de Lacq.

La perspective d'autres gisements de gaz permettrait à la France de diminuer sa dépendance énergétique.

2- Souci environnemental et social

Le gaz à kilowatts-heures produits égaux génère moins de CO₂ que le charbon (moitié moins) ou que le pétrole (un cinquième de moins) [8]; le gaz est de plus une énergie très « souple » (réactive et transportable).

D'autre part, la production des hydrocarbures que nous consommons au quotidien, a souvent lieu dans des pays dont les gouvernants sont gavés de l'argent des compagnies pétrolières et font passer en dernier lieu les considérations environnementales, dans des conditions sociales parfois inhumaines, mais invisibles depuis l'Occident.

Il y a une très forte logique à ce que les consommateurs que nous sommes se voient confrontés aux conséquences négatives du confort qui nous paraît dû.



Il nous faut choisir et décider où réside l'intérêt général. Le souci environnemental ne s'arrête pas à nos frontières.

Personne ne s'émeut que la production actuelle de gaz et de pétrole, engendre annuellement un brûlage aux torchères des puits de production, plus ou moins sauvage et/ou réglementé, de 150 milliards de m³ soit 30 % de la consommation annuelle européenne et 25 % de celle des Etats-Unis.

3- Prix de l'énergie

Le consommateur devrait s'y retrouver sur le prix du gaz, que l'on pourrait ainsi déconnecter du prix du pétrole fixé par la spéculation financière internationale.

4- Impact sur nos industries chimiques

L'exploitation des gaz de schistes, en particulier aux Etats-Unis, a entraîné un développement des industries chimiques dans ce pays, en particulier autour de l'éthylène produit par des vapocraqueurs traitant ces gaz. Les produits chimiques qui en résultent, fabriqués dans des conditions économiques avantageuses en termes de prix viennent concurrencer ceux produits par nos usines.

Cette situation met en difficulté nos industries chimiques, mais aussi le caoutchouc, la plasturgie et l'industrie pharmaceutique, et fragilise des milliers d'emplois en France.

LA FRANCE A UNE EXPÉRIENCE PÉTROLIÈRE ET GAZIÈRE.

ELF, dans les années 50 a mis en production et exploité le champ de Lacq, gisement de gaz qui contenait une proportion d'hydrogène sulfuré 15.000 fois supérieure à la dose mortelle. Il a fallu attendre près de 5 ans après la découverte du champ pour que les avancées de la recherche permettent sa mise en exploitation. La France et les entreprises françaises ont donc dans ce domaine une longue expérience et une grande maîtrise...

GDF exploite depuis les années 60 plus d'une dizaine de sites en France où du gaz d'importation est stocké dans des aquifères d'eau douce, utilisé par ailleurs pour la consommation courante, sans aucun incident notable.

Les entreprises pétrolières, dont notamment TOTAL et ELF, ont déjà foré plus de 6.000 puits en France depuis 1945, et réalisé dans ces puits plus de 20.000 injections sous forte pression (qui est le principe utilisé dans la fracturation hydraulique), pour tester l'intégrité des cuvelages, traversé des milliers de fois nos aquifères, ont



stocké du gaz dans d'excellents aquifères d'eau douce, tout cela sans poser de problèmes particuliers de pollution ni de catastrophe.

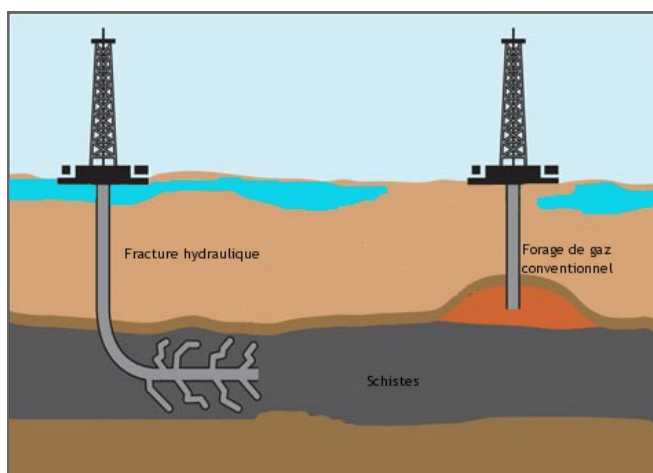
En outre, l'Etat français a créé l'Institut Français du Pétrole (IFP), organisme public de recherches, pour permettre à l'industrie pétrolière française d'acquiescer un haut niveau de technicité.



LA FRACTURATION HYDRAULIQUE.

De nombreux débats évoquent les différents problèmes que pose la fracturation hydraulique. Il ne faut ni minimiser ces problèmes, ni les accentuer, mais les considérer de manière sereine afin de mesurer les enjeux.

La FNIC-CGT a eu, avec ses syndicats, une première réflexion et a identifié plusieurs points clés qui lui semblent indispensables d'être abordés et travaillés dans le cadre de travaux de recherche.



L'EMPRISE AU SOL :

Aux Etats-Unis les forages ont été multipliés [7] sur de vastes étendues. Chaque emprise au sol correspond à un seul puits et il en faut des centaines pour l'exploitation complète.

Aujourd'hui, il est possible de réduire drastiquement l'emprise au sol en faisant, à partir d'une plateforme de 50x50 m, jusqu'à une quinzaine de puits en « grappe », déviés progressivement jusqu'à l'horizontale dans la couche de terrain où se trouve le gaz de schiste.

LES RISQUES SISMQUES :

A l'instar de la fracturation hydraulique, de nombreuses activités humaines dans le sous-sol sont susceptibles de provoquer des microséismes (perceptibles ni par les humains, ni par les animaux), et non pas des « séismes » : extraction minière, géothermie, etc.

Il n'y pas de risque d'effondrement du sol lié à la fracturation qui n'intervient que très en profondeur : de 1000 à 2000 mètres.

LES RISQUES DE POLLUTION DES NAPPES PHRÉATIQUES :

Les nappes phréatiques d'eau douce sont à faible profondeur, quelques centaines de mètres au plus (cas de la nappe dite des « sables verts » du Bassin parisien, qui alimente le puits « artésien » historique de la plaine de Grenelle, éruptif au XVIII^{ème} siècle).

La fracturation hydraulique est une technique pétrolière maîtrisée. Les roches mères visées en France sont très profondes et très éloignées des nappes phréatiques, ce qui permet d'écarter ce risque de pollution de ces dernières.

La remontée via les failles naturelles des effluents polluants utilisés pour la fracturation hydraulique est peu probable à l'échelle du temps humain, compte-tenu de la profondeur d'exploitation (1500 à 3000 m). Cette remontée en surface se mesure en centaines de milliers d'années, voire en millions d'années, à l'image des

indices d'hydrocarbures qui remontent naturellement du sous-sol. Le principe de précaution impose par contre d'exploiter le plus profondément possible par rapport à ces nappes phréatiques.

LA PROBLÉMATIQUE DE L'EAU ET LA GESTION DES DÉCHETS :

L'injection est très consommatrice d'eau. Or les ressources locales en eau douce sont une richesse à préserver. De plus, le traitement des eaux rejetées est complexe car elles sont chargées à la fois d'additifs chimiques et d'effluents d'origine profonde (métaux lourds, éléments radioactifs naturels, etc.).

Les aquifères profonds (déconnectés des aquifères d'eau douce et généralement salés, donc inutilisables) pourraient constituer une bonne source alternative d'alimentation en eau pour assurer la fracturation hydraulique. L'eau, chargée des effluents, serait alors réinjectée dans son aquifère de départ après récupération du gaz. L'impact environnemental en serait ainsi fortement limité, les effluents ayant le temps géologiques de se décomposer.

LA POSITION DE LA FNIC-CGT



Il faut à notre sens impérativement séparer la phase d'exploration qui va permettre de déterminer les ressources, de la phase d'exploitation, qui, classiquement intervient de nombreuses années après l'exploration.

a) EVALUER LES RESSOURCES

Un aspect essentiel du débat réside dans la quantification des réserves de gaz de schistes exploitables. Ces estimations sont actuellement

irrationnelles, car non étayées. Elles varient considérablement [1, 2, 6].

Dans tous les cas, il est impératif d'évaluer ces réserves, et d'en estimer une récupération raisonnablement chiffrée.

La phase d'exploration est donc incontournable comme préalable au débat, et le moratoire actuel sur l'exploration est injustifiable.

Il faut lever ce moratoire pour permettre une évaluation réelle des réserves de gaz de schistes.

Ce moratoire, comme la motion des parlementaires [5] reflète un refus du débat sous la pression d'intérêts locaux marqués de l'égoïsme classique du NIMBY (*pour Not In My BackYard*, « pas dans mon jardin »).

L'exploration doit être conduite sous contrôle public étroit.

b) POUR UNE EXPLOITATION DURABLE ET RESPONSABLE

Durant la phase d'exploration, une recherche publique doit être financée, via l'Institut Français du Pétrole et le Bureau de Recherche Géologique et Minière, qui sont des acteurs incontournables.

Cette recherche doit consister à lancer des études sur la faisabilité technique de l'exploitation des gaz de schistes dans des conditions environnementales et sociétales acceptables.

L'exploitation des gaz de schistes, dans les conditions capitalistes qui amènent à créer une nouvelle rente minière pour les actionnaires des compagnies pétrolières et gazières et une nouvelle destruction de l'environnement, est totalement exclue par la FNIC-CGT.

En revanche, des choix politiques doivent être fait pour imposer une utilisation de ces ressources pour le bien commun, dans le cadre d'un pôle public énergétique, et non comme une nouvelle rente minière pour les actionnaires des compagnies pétrolières et gazières.

c) UN CONTRÔLE CITOYEN

Dans tous les cas, tous les acteurs et notamment TOTAL [6], ont clairement indiqué que les conditions d'exploitation connues aux Etats-Unis étaient inacceptables en France, et que cette exploitation n'aurait pas lieu sans des avancées considérables sur les techniques employées. **Ce point doit donc pouvoir faire consensus, et constitue pour la FNIC-CGT un préalable.**

Il s'ensuit que les opérateurs doivent accepter un contrôle extérieur de leurs éventuelles conditions d'exploitation. Les associations, les élus locaux, et surtout, ceux qui sont les mieux à même de procéder à ce contrôle au quotidien, c'est-à-dire **les salariés et leurs organisations syndicales représentatives,** doivent

pouvoir accéder à ce contrôle en toute transparence. Pour ce faire, de nouveaux droits doivent être octroyés dans les entreprises pour les salariés.



LA POSITION DE LA FNIC-CGT

- » EVALUER LES RESSOURCES
- » POUR UNE EXPLOITATION DURABLE ET RESPONSABLE
- » UN CONTRÔLE CITOYEN.

RÉFÉRENCES

- [1] Weymuller, B., 2010 : Les perspectives du shale gas dans le monde. Note de l'IFRI Gouvernance européenne et géopolitique de l'énergie. ISBN 978-2-86592-806-4
- [2] Curtis, J.B., Hill, D.G. & Lillis, P.G., 2007 : Realities of Shale Gas Resources: Yesterday, Today and Tomorrow. Potential Gas Agency
- [3] Josh Fox, 2010 : Gasland <http://www.gaslandthemovie.com/>
- [4] GIEC <http://www.ipcc.ch/>
- [5] Motion parlementaire contre l'exploitation du gaz de schiste 3 mars 2011 <http://www.pierre-morel.fr/evenements/motion-parlementaire-contre-l'exploitation-du-gaz-de-schiste.html>
- [6] Zoom on shale gas Intranet TOTAL, février 2011 mhtml:file:///\\main.glb.corp.local\ep-hq\$\Home\PAU\0\J0023090\Documents\PersonalData\NOTES_TECHNIQUES\5\Petrole\schistes\Shale%20gas%20-%20Shale%20gas%20(print).mht
- [7] <http://www.barnettshaledata.com/>
- [8] Thomas, P., 18 fev. 2011 : Le gaz de schiste : géologie, exploitation, avantages et inconvénients Laboratoire de Géologie de Lyon, Publié par Olivier Dequincey <http://planet-terre.ens-lyon.fr/planetterre/XML/db/planetterre/metadata/LOM-gaz-schiste.xml>

TERMES TECHNIQUES

Aquifère : désigne toute roche du sous-sol poreuse et perméable contenant de l'eau, douce ou chargée en sels divers. La roche est le plus généralement du sable ou du grès, mais peut aussi être du calcaire, la porosité étant alors le fait de fissures.

Nappe phréatique : aquifère généralement peu profond, pourvu d'eau douce provenant des précipitations (pluie, neige) et des cours d'eau. Très sujet à « variations saisonnières » du fait de l'inconstance climatique et du pompage agricole...

Réservoir : toute roche du sous-sol, poreuse et perméable, contenant des fluides de type hydrocarbures, sous forme liquide ou gazeuse.

Piège : disposition naturelle d'un réservoir, du fait de l'histoire géologique, qui fait que les fluides qu'il contient ne peuvent pas s'en échapper, le plus souvent parce qu'une couche géologique imperméable le « coiffe ».

Roche-mère : roche sédimentaire majoritairement argileuse, qui, lors de son dépôt, a incorporé suffisamment de matière organique (algues et végétaux supérieurs, plancton...), et l'a conservée à l'abri de l'oxydation. C'est la condition pour que, dans la suite de l'histoire géologique, cette matière organique puisse se transformer sous l'action de la température et du temps surtout, de la pression un peu, et libérer des composants constituant les huiles, puis le gaz. La qualité d'une roche-mère est estimée par plusieurs paramètres dont le plus commun est le TOC (« total organic carbon », teneur en carbone organique). Une roche-mère est prometteuse à partir d'un TOC d'environ 2-4 % jusqu'à 20 et 40 grammes de carbone organique dans un kilogramme de roche. Exemple de roche

-mère : le Toarcien du Bassin de Paris (dit aussi des « schistes-cartons » en raison de son aspect à l'affleurement en Lorraine (Fécocourt).

Fracturation hydraulique (« fracking ») : action de faire pénétrer dans une roche de l'eau (additivée éventuellement, avec de l'acide, des polymères...) sous très haute pression pour élargir les interstices naturels et créer des chemins de communication supplémentaires entre eux. Le but est d'augmenter la perméabilité originelle de la roche pour récupérer les fluides qu'elle contient.

Torchage : action de brûler à l'air libre, avec une « torche », une partie de l'effluent gazeux d'une installation de production d'hydrocarbures sur puits ou d'une unité de raffinerie, dont la récupération est jugée économiquement coûteuse ou insuffisamment rentable. Les pays les plus « évolués » sur le plan environnemental et écologique ont beaucoup restreint et contrôlent sévèrement les conditions du torchage sur champ.

Récupération : en technique pétrolière et gazière, rapport en % entre la quantité de produit extrait et celle qu'on pense présente dans la roche. On est content quand la récupération d'« huile » (hydrocarbures liquides) atteint 30 % sur un gisement, pour le gaz les récupérations sont très supérieures car il ne « colle » pas à la roche comme l'huile.

CO₂ : symbole chimique du dioxyde de carbone communément appelé gaz carbonique. Le CO₂ est un gaz à effet de serre (parmi d'autres...) mais contrairement à ce qu'un vain peuple est incité à penser par des *media* scientifiquement incultes ou carrément malhonnêtes, ce n'est pas un polluant ! Sans lui, la photosynthèse serait à la peine...



Île
de
Ré

39^{ème}

Industries
Chimiques

Congrès

Fédéral

31 mars - 4 avril 2014



“Les maladies d’aujourd’hui ne doivent pas constituer les profits de demain,,

Gérard Andreck, Président du Groupe Macif.

“La santé n’est pas un coût, mais un investissement pour l’avenir,,

Jacques Chemarin, Président de Macif-Mutualité.

Le Groupe Macif, attaché au Droit universel à la santé et au régime obligatoire de la Sécurité Sociale, défend, avec sa mutuelle Macif-Mutualité, une complémentaire santé qui allie l’utilité sociale à l’efficacité économique, en respectant le principe du « juste soin au juste coût ».

Aussi, sans actionnaires à rémunérer, Macif-Mutualité s’engage au quotidien sur ses valeurs de non lucrativité et de non sélection des risques en complémentaire santé, pour tous, quels que soient l’âge* ou la situation, en tout point du territoire.

À l’heure où le capitalisme financier montre ses limites, le Groupe Macif n’aura de cesse de défendre son modèle mutualiste de santé, porté par Macif-Mutualité, pour favoriser l’accès aux soins à tous et une cotisation adaptée aux moyens de chacun.

* Dans les conditions de souscription fixées aux contrats.

Plus que jamais, la solidarité est une force.



**LA SOLIDARITÉ
EST UNE FORCE**



Macif-Mutualité, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité, adhérente à la Mutualité Française. SIREN : 779 558 501. Siège social : Carré Haussmann - 22/28 rue Joubert 75435 Paris cedex 9.

MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le code des assurances. Siège social : 2-4 rue Pied de Fond - 79000 Niort.